

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 2 septembre 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 15 h 40.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien.

Sont absents les membres du conseil Daniel-Luc Tremblay et Mélanie Lefebvre.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 15 h 40.

2022-09-352 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 15 h 40.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-353 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-354 Octroi de contrat – Construction Michel Lacroix Inc.

Considérant que des travaux d'asphaltage sont nécessaires suite aux réparations du réseau d'aqueduc;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'octroyer un contrat au fournisseur Construction Michel Lacroix Inc. pour les travaux d'asphaltage au montant de 34 100,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-09-355 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame la conseillère Madeleine Caron et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 15 h 41.

Le maire

maire

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le directeur général et

	greffier
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier
Approbation du procès-verba	<u>l :</u>
contenues au présent procès	uvé toutes et chacune des résolutions s-verbal, n'ayant pas avisé le directeur efus de les approuver conformément à s et Villes.
Mathieu Caron	